



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANTILLY

SÉANCE DU 3 MARS 2026 À 20H00

- Nombre de conseillers élus : 11
- Nombre de conseillers en fonction : 11
- Nombre de conseillers présents : 10
- Nombre de votants : 11 (dont 1 pouvoir)

Date de la convocation : le 17 février 2026

Le Conseil Municipal d'ANTILLY, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni le 3 mars 2026 à 20h00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud DEMUYNCK.

Conseillers présents : Arnaud DEMUYNCK, Marc LEDURE, Florent PIERRON, Guy BILTHAUER, Laetitia CAVENEL-LAURI, Yannick DUPIRE, Fanny MATTE, Anthony PFEFFER, Philippe STEIMETZ, Didier THIRY.

Conseillers absents : Vianney PERRIN (pouvoir à Arnaud DEMUYNCK pour tous les points à l'ordre du jour).

Secrétaire de séance : Florent PIERRON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

POINT 7 : BUDGET PRIMITIF 2026. DCM N°007/2026

Après avoir communiqué aux conseillers l'état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 487 455.70 € et en dépenses et en recettes de fonctionnement à 652 538.96 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2026 tel que défini ci-dessus.

Antilly, le 5 mars 2026

Le Secrétaire,
Florent PIERRON

Le Maire,
Arnaud DEMUYNCK